



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE NORD

ARRETE HC/SAN/N°005/2020 du 26 février 2020

Portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions administratives spéciales chargées, en province Nord, de la révision de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province et de la révision de la liste électorale spéciale à la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté

La commissaire déléguée de la République pour la province Nord,

- VU le code électoral,
- VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie et notamment l'article 189 paragraphe II,
- VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie – M. PREVOST (Laurent),
- VU l'arrêté n° 114/HC/DLAJ/BAJE du 14 février 2020 fixant la liste des bureaux de vote dans les communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU l'arrêté du 23 mai 2018 portant nomination de Mme Marie-Paule TOURTE-TROLUE en qualité de commissaire déléguée de la République pour la province Nord, auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;
- VU l'arrêté HC/DLAJ/BAJE n°2020/138 du 24 février 2020 portant délégation de signature à Mme Marie-Paule TOURTE-TROLUE, commissaire déléguée de la République pour la province Nord auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les personnes ci-dessous désignées, dans le tableau annexé au présent arrêté, sont appelées à siéger, dans les communes de la province Nord, en qualité de délégué de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision annuelle ordinaire :

- de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province ;
- de la liste électorale spéciale pour la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.

Les délégués de l'administration peuvent en tant que besoin se suppléer entre eux.

Article 2 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie et la commissaire déléguée de la République pour la province Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes de la province Nord, aux délégués de l'administration désignés et publié au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

La commissaire déléguée de la République
pour la province Nord



Marie-Paule TOURTE-TROLUE

**Annexe à l'arrêté HC/SAN/N°005/2020 du 26 février 2020 Délégués de
l'administration désignés sur le périmètre Nord**

**DHURES Elodie
TOURRE Brian
ZONGO Johanna
SAKOUMORY Shylo
BERGHE Chantal**

**ADJOU-HNYIETRE Laurette
ALEU-SABY Nathalie
ASRI Hermann
ATE Ingrid
BACCOUCHI Zohra
BRACQ Béatrice
COATANOAN Géraldine
DE DECKKER Sylvie
DE VIVIE DE REGIE Mariam
DUPUY-GUILLOUX Marianne
FAIMATEA Valélie
FAYAT Valérie
FLEUROT Audrey
GRANERO Jean-Gaël
GRZLAK Olivier
HNANGANYAN Nélie
HUEDRO Isabelle
JACQMIN Amaury
JOOP Steven
KERAVEC Sandrine
KOLATA Jeanine
LAMPERTI Véronique
LAMY Lyne
LECLERC Lorène
LEPETIT-AURIAULT Angèle
CREVOISIER Patrick
CERQUEIRA Julien
MACHORO Yannick
MAHOT Kurni
MESSENGER Catherine
MICHEL-VILLAZ Isabelle
MISIMOA Nadine
MOISAND Sophie
MOULE Véronique
POIGOUNE Valérie
RIAHY Jacqueline
SAMINE Maéva
SAUTEREAU Romain
SESMAT Isabelle
TIEFFENBACH Nicolas
VERSIGNY Thomas
WAGNER Coralie**